

EHPADs et maisons de retraites :

dans le cadre de l'aide à la diffusion culturelle, le Conseil Départemental du Nord peut contribuer au financement d'une représentation du spectacle jeune public **PANIER DE CHANSONNETTES** au sein de votre établissement

ATTENTION :

LES DEMARCHES DECRITES CI-DESSOUS SONT A FAIRE AU PLUS TOT, SI POSSIBLE DEUX A TROIS MOIS AVANT LA DATE DE PRESTATION ENVISAGEE

Le spectacle *Panier de chansonnettes* ayant obtenu l'agrément du *Conseil Départemental du Nord*, dans le cadre du dispositif d'aide à la diffusion culturelle, un remboursement de 60 % du montant TTC de ce spectacle labellisé est proposé.

Informations concernant le dispositif d'aide à la diffusion :

<https://services.lenord.fr/aide-a-la-diffusion-culturelle--demande-daide-financiere>

En tant qu'établissement accueillant un public âgé (dit prioritaire), vous pouvez bénéficier de cette aide financière de la part du Conseil Départemental trois fois par an lorsque vous programmez des spectacles labellisés.

La mise en place du dossier d'aide à la diffusion

en trois étapes simples et rapides :

- 1 /** Contacter Claire Danjou (voir coordonnées en page 2 de ce document) afin de décider de la date de spectacle et d'établir avec elle le ***bon de confirmation avant contrat***.
- 2 /** Signer et renvoyer ce document au producteur, qui vous enverra alors le ***contrat de cession***.
- 3 /** **Au plus tard un mois avant la date du spectacle,** envoyer au Conseil Départemental du Nord :
 - le **contrat** fourni par le producteur (cf. étapes 1 et 2 décrites ci-dessus)
 - la **fiche** mentionnant la **date de prestation choisie** (voir modèle de lettre proposé en page 3 du document à retrouver ici : https://info.lenord.fr/upload/attachments/lettre_type_demande_aidediffusion-62b0d04d9d432.pdf)
 - le **RIB** de votre établissement.

RAPPEL : contact mail : aidealadiffusion@lenord.fr

Délai de remboursement :

A l'issue du spectacle, le Conseil Départemental effectuera le remboursement de l'aide financière prévue dans un délai d'un mois, sous condition de réception par le service d'aide à la diffusion de la facture acquittée (fournie par le producteur) et de la preuve de paiement.

Vous avez d'autres questions ou vous avez besoin d'aide pour faire cette démarche d'aide à la diffusion ?

Vous pouvez contacter Madame Paméla BARDON du service *aide à la diffusion*, qui est joignable au **03 59 73 55 97** ou au **07 72 26 72 04**.

Spectacle jeune public de Claire Danjou *PANIER DE CHANSONNETTES*

Teaser : [Extraits Panier \(jeune public\)](#)

Plaquette de présentation : [Claire Danjou Panier](#)

Age du public : de 3 / 4 ans à 9 ans *.

Technique : spectacle autonome pour un public de 120 personnes maxi.

Tarif de la prestation (sans l'aide à la diffusion) : 500 € TTC

* Remarque : Ce spectacle est à destination des enfants, mais il peut également être apprécié par des publics mixtes (enfants + seniors), notamment dans le cadre de la semaine bleue.

CONTACT ARTISTE :

Claire DANJOU

tel: + 33 (0)6 20 58 63 97 / mail : claire.danjou@gmail.com

site internet : www.clairedanjou.com

facebook : [clairedanjou.chansons](https://www.facebook.com/clairedanjou.chansons)